



Paris, le 27 juillet 2018

## Sortie d'APnée 2022 : Vers une nouvelle réforme de l'État Territorial !

Alors que le gouvernement ne savait pas trop quoi en faire, le rapport « CAP 2022 » (consultable [ICI](#)) a été rendu public « par la bande » le 20 juillet. Un rapport très cohérent avec le "nouveau contrat social" mis sur la table des NON-discussions par la Fonction Publique, un rapport très en phase avec le projet du ministère de l'Intérieur de mettre la main sur l'Etat territorial, un rapport qui place dans sa mire de nombreuses missions des DDI (à supprimer, transférer, externaliser).

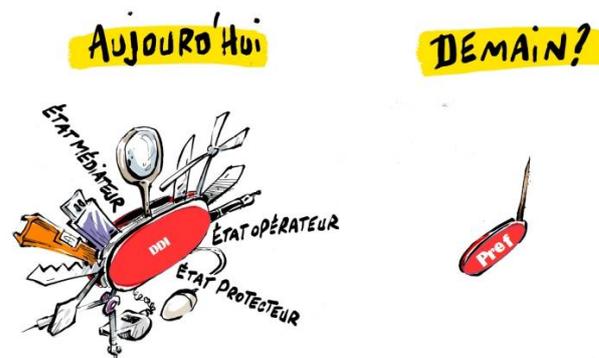
Il n'aura pas fallu très longtemps au gouvernement pour y donner suite, au travers de la circulaire du 24 juillet 2018 (consultable [ICI](#)), demandant aux préfets de région de faire leurs courses d'ici mi-octobre parmi des orientations très en phase avec le rapport « CAP 2022 ». Mais rassurons-nous, cela est fait pour « mieux répondre aux attentes des citoyens et des agents » !!!

Avec au programme :

- le resserrement du rôle de l'État sur des champs restreints et suivant des postures limitées
- l'abandon de pans entiers de missions (aménagement, logement, sports, développement économique, tourisme)
- la porte ouverte à toute forme de modularité d'organisation des services (mise en perspective du « tout le monde en préfecture » dans nombre de départements), à toute forme de mutualisation y compris avec les opérateurs, y compris en inter-départemental
- la remise en cause explicite du réseau des DDCS/DRDJSCS

L'APINEL 2022

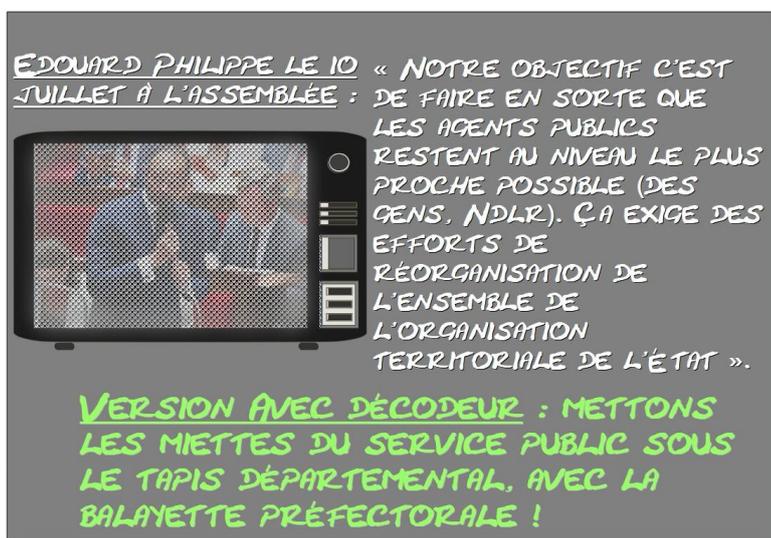
L'ÉTAT REDIMENSIONNÉ POUR SE PLANTER



Colm

- la rigueur budgétaire impliquant la recherche à pas forcés de toute opération de regroupement immobilier, ou de toute « bonne » idée pour remplir les m<sup>2</sup> vacants en préfecture ou sous-préfecture (en y recyclant le concept de maison de service public)
- la mise en place quasi-systématique de secrétariats généraux uniques dans chaque département (Préfecture, sous-préfecture, DDI, unités départementales des DREAL) ayant compétence y compris en matière de gestion des ressources humaines, la fin programmée des directions départementales de plein exercice !
- Et cerise sur le gâteau, les agents impactés par cette nouvelle vague de réformes auront « droit » aux mesures concoctées par la Fonction Publique pour les déplacer voire les conduire vers la sortie.

En résumé, des orientations à mille lieux des affirmations gouvernementales tournées vers le renforcement du service public de proximité, juste la porte ouverte à la disparition programmée d'un Etat territorial garant de l'égalité territoriale, de la solidarité nationale et de la redistribution, tel que [FO le porte et le défend](#).



**Non le niveau départemental n'en sortira pas renforcé, il serait juste atomisé !**

**Oui cela servira de motif pour affaiblir les ministères et leurs directions régionales** (la deuxième circulaire du 24 juillet 2018 consultable [ICI](#), adressée aux ministres est explicite!)

**Défense des effectifs, maintien d'une chaîne ministérielle, opposition à toute suppression ou externalisation/privatisation de mission, opposition à laisser mettre en place la dernière génération de fonctionnaires de ce pays, tels sont les combats auxquels FO est attachée !**

FO continuera à occuper le terrain qui est le sien: la défense du Service public, la défense des services et des agents, ce pour quoi nous sommes élus par des personnels qui participent à plus de 80 % aux élections.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fncfp@fo-fncfp.fr](mailto:fncfp@fo-fncfp.fr)

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)

Fédération des Finances – [fo.finances@orange.fr](mailto:fo.finances@orange.fr)

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris